

Éducation à la sexualité en milieu scolaire: le Syndicat de Champlain veut être associé aux travaux

Au regard de l'implantation d'un programme d'éducation à la sexualité, qui vient d'être annoncée, le Syndicat de l'enseignement de Champlain, par le biais de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), rappelle que s'il en partage pleinement l'objectif, il souhaite cependant être associé aux discussions entourant l'élaboration de ses paramètres.

«Il nous apparaît essentiel que l'élaboration de ce nouveau programme tienne compte de l'opinion des principaux acteurs du milieu de l'éducation, notamment les enseignants, en plus de celle du milieu de la santé publique. De plus, plusieurs personnes que nous représentons disposent d'une expérience pertinente et d'un point de vue intéressant puisque le programme a déjà existé dans un passé pas si lointain. À ce titre, il est un peu décevant de constater que la Commission de la culture et de l'éducation ne semble

pas avoir profité de l'expertise enseignante», a déclaré Monique Pauzé, présidente du Syndicat de Champlain.

Le Syndicat a ré clamé le retour d'un programme d'éducation à la sexualité dans les écoles. Il est d'avis que tous les partenaires du milieu travaillant directement auprès des jeunes devraient partager la responsabilité de l'atteinte des objectifs de ce programme.

Les cours d'éducation à la sexualité, qui étaient intégrés au programme de formation personnelle et sociale jusqu'en 2001, ont eu un impact majeur sur l'éducation des jeunes au Québec. Le syndicat estime qu'il faut revenir à un programme qui balise la responsabilité de son enseignement et son contenu.

La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, promet le retour des cours d'éducation sexuelle pour septembre 2011.

Appel de candidatures pour combler un poste de commissaire scolaire

À la suite de l'annonce de la démission de Claude Henri, qui quittera le 31 décembre prochain son poste de commissaire, la Commission scolaire des Patriotes (CSP) invite les personnes intéressées à occuper un poste de commissaire à soumettre leur candidature d'ici le 14 janvier à 16h.

En conformité avec la Loi reportant l'élection scolaire générale de novembre 2011, le Conseil des commissaires doit maintenant combler les postes de commissaires en sollicitant des candidatures et en procédant à leur nomination après consultation du Comité de parents et ce, sans tenir d'élection partielle.

Par conséquent, lors de la séance du 1^{er} février prochain, le Conseil des commissaires de la CSP nommera un nouveau commissaire pour combler ce poste qui sera vacant, soit celui de la circonscription no 14 couvrant le territoire de Verchères, Calixa-Lavallée et Saint-Marc-sur-Richelieu.

Toute personne intéressée à devenir commissaire est invitée à consulter le site Web de la CSP, soit www.csp.qc.ca, pour prendre connaissance des qualités requises pour exercer la fonction de commissaire et des modalités pour soumettre sa candidature.

En affaires

Grandes nouveautés chez Sports Experts Boucherville



Sports Experts Boucherville a du nouveau. Le magasin a été rénové et sa superficie a doublé de plus de 20 000 pieds carrés. Une nouvelle bannière fait son apparition, soit Atmosphère, qui saura satisfaire une clientèle avertie de plein air.

Ainsi, Sports Experts, qui emploie une soixantaine de personnes, comble les besoins grandissants d'une clientèle provenant non seulement de Boucherville, mais aussi de Sainte-Julie, Verennes et les environs.



L'offre de produits s'est diversifiée avec Atmosphère; on retrouve notamment raquettes à neige, skis de fond, kayak, articles pour le camping, etc. En outre, une grande variété de vêtements et chaussures spécialisés est disponible. Parmi les marques réputées, notons North Face, Canada Goose, Merrell, Salomon, Arcteryx, Mountain Hardware etc.

Du côté du Sports Experts, rénovations et agrandissement ont également été au menu. On retrouve une variété exceptionnelle de vêtements haut de gamme (Oakley, Orange, Burton, Descente, Phoenix, Spyder, etc.) et d'équipement de ski (Rossignol, Volkl, Atomic, etc.) Les plus jeunes ne sont pas oubliés avec une grande sélection de skis Twin Tip.

Une équipe de techniciens expérimentés spécialisés dans le service de mise au point des skis, du montage de raquettes et d'ajustage de patins est sur place.

Ces investissements de plus d'un million de dollars ont été effectués dans le but de toujours mieux servir la clientèle. Sports Experts se fait un point d'honneur de s'engager dans sa communauté, notamment en soutenant le soccer, football, tennis et le hockey mineurs.

CARREFOUR DE LA RIVE-SUD,
562, CHEMIN DE TOURAINE, BOUCHERVILLE, 450.655.2666



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire ajournée du 14 décembre 2010 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-496

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 1414 AFIN D'AUTORISER LES ANTENNES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES

RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-497

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 1414 AFIN D'AUGMENTER L'EMPIÈTEMENT AUTORISÉ DANS UNE MARGE ARRIÈRE ADJACENTE À UNE VOIE FERRÉE POUR CERTAINES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES, DE CONSIDÉRER UNE PERGOLA ET UN PATIO PROTÉGÉ À TITRE D'USAGES ACCESSOIRES EN ZONE RÉSIDENNELLE, DE RÉVISER LES NORMES APPLICABLES AUX HABITATIONS BIGÉNÉRATION, D'AUTORISER LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES DANS LA ZONE C-42 (858) ET D'AUTORISER UN REVÊTEMENT EN PIERRE OU EN POUSSIÈRE DE PIERRE POUR UN STATIONNEMENT DESSERVANT UN USAGE RÉSIDENNEL DANS LE VIEUX-BOUCHERVILLE.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-499

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 1414 AFIN DE RÉGIR L'IMMUNISATION DES FONDATIONS DES BÂTIMENTS SITUÉS DANS LES ZONES R-12 (899), R-51 (862) ET R-54 (861).

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-159

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES ET LES TARIFS POUR L'UTILISATION DE L'EAU, L'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES REBUTS ET DES MATIÈRES RÉCYCLABLES ET CE, POUR L'ANNÉE 2011.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-160

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 2010-146 et 2010-146-1.

Ces règlements sont disponibles pour consultation à l'hôtel de Ville de Boucherville, Direction du greffe, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 15^e jour de décembre 2010

Claude Caron, greffier

768300-171210-00



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-66-10

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE PRÉCISER QUE LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES D'UNE SUPERFICIE INFÉRIEURE À DIX MÈTRES CARRÉS SITUÉS EN MILIEU AGRICOLE ET DANS LES RANGS D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE ET PATRIMONIAL NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET D'UN P.I.A.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné:

QUE le conseil municipal de Boucherville, suite à l'adoption par résolution, lors de sa séance ordinaire ajournée du 14 décembre 2010, d'un projet de règlement portant le numéro 2010-66-10 et visant la modification du règlement 2008-66 sur les P.I.A., tiendra une assemblée publique de consultation **le mardi 18 janvier 2011 à compter de 19h30**, en la salle Pierre-Viger, 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE l'objet de ce projet de règlement est de ne plus soumettre au processus du plan d'implantation et d'intégration architecturale les bâtiments accessoires mentionnés en titre.

QUE ce projet de règlement vise les zones agricoles et en rangs d'intérêt esthétique et patrimonial.

L'illustration des zones visées et le résumé du projet peuvent être consultés à la Direction du développement urbain à l'hôtel de ville aux heures ordinaires de bureau.

QU'AU cours de cette assemblée publique, seront expliqués le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues;

QUE ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 15^e jour de décembre 2010

Claude Caron, greffier

768303-171210-00